

Province de Québec  
Municipalité de Shigawake

**AVIS PUBLIC**  
**D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-15**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 150**  
**« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES  
PAR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné : Pascal Caron, Dg

**QUE** le Conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution numéro 2026-06-120 lors de la séance du 02 juin 2026, du 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 2026-15 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Shigawake, tiendra une assemblée publique de consultation le 7 juillet 2026 à compter de 16h, à la salle du Conseil ce, en conformité de la Loi;

**QUE** ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement a pour objet et conséquence d'ajouter l'usage particulier 4216 « Commerces de détail de fruits et légumes » dans les « Autres usages permis » de la zone à dominance « Rurale » 28-RU de la municipalité de Shigawake;

**QUE** ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 28-RU et des zones contiguës : 23-A et 29-A ;


**QUE** le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la municipalité de Shigawake, aux heures ordinaires de bureau ;

**QUE** ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**QU'IL** sera possible de faire la consultation de ce 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 2026-15 au bureau de la municipalité de Shigawake aux heures ordinaires de bureau ;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

Donné à Shigawake, ce 02 juin 2026.

  
Pascal Caron, Dg, greffier et trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**de l'  
AVIS PUBLIC  
pour  
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-15  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 150  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE**

Je, soussignée, Pascal Caron, certifie sous mon serment d'office  
que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,  
le 16 juin 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 16<sup>e</sup> JOUR DE JUIN 2026.

  
Pascal Caron, Dg